



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE



Compte-rendu :
Réunion à destination des agriculteurs
« Contrat Natura 2000 limitation du campagnol terrestre :
bilan 2013/2014 et préparation 2015 »

Vendredi 13 février 2015 à Dautzat sur Vodable



Ouverture de la réunion :

Monsieur Morel, Maire de Dautzat-sur-Vodable, accueille et remercie les participants à cette réunion puis passe la parole à Madame Bonnard, Sous-préfète d'Issoire, qui précise l'objectif de la réunion.

Ensuite Madame Boursange, de la LPO Auvergne, animatrice du site Natura 2000 Pays des Couzes, commente le diaporama présentant le bilan de l'année 2014 et la synthèse de deux années du contrat Natura 2000 « limitation du campagnol terrestre ».

Ce diaporama est disponible sur :

<http://paysdescouzes.n2000.fr/participer/comment-puis-je-m-investir/action-campagnol>

Questions :

Madame Laffont, de la FDGDON, demande combien de perchoirs ont été posés. Il y a eu un total de 120 perchoirs installés, 43 de type « mas simple » et 77 de type « trépiéds ».

Madame Perrot, de Vetagro Sup, demande comment a été faite la priorisation du piégeage. Les zones prioritairement piégées sont les parcelles avec la présence de monticules de campagnol terrestre, et les zones avec une forte densité de taupinières. Le premier ordre de passage sur les secteurs avait été défini grâce à l'altitude et à l'orientation. Il ne s'est pas avéré pertinent en 2013, il a donc été modifié pour le printemps 2014, il a été plus concluant.

Débat sur le bilan :

Un agriculteur demande s'il serait possible de lâcher des campagnols porteurs d'un virus. Madame Boursange a répondu que cela n'était pas envisageable par rapport aux impacts inconnus pour les autres espèces et l'écosystème en général.

Madame Bafoil, élue de la Chambre d'Agriculture, exprime qu'il pourrait également y avoir des risques sanitaires, notamment en lien avec l'eau suite à la mortalité des campagnols infectés par le virus.

Madame Birard, du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, ajoute qu'il pourrait aussi y avoir des risques pour le bétail et aussi un risque d'accumulation dans la chaîne alimentaire donc également pour l'homme.

Monsieur Fradin, agriculteur, soulève qu'il était évident dès le départ que deux piègeurs n'étaient pas suffisants pour piéger l'ensemble de la zone. Madame Boursange, précise que personne n'avait relevé le problème au lancement du Contrat Natura 2000. L'expérimentation était par ailleurs calibrée sur des retours d'expérience réalisés par ailleurs. Cette proposition semblait alors adéquate.

Monsieur Drosne, de la DRAAF, explique qu'au lancement, le territoire du contrat Natura 2000 était perçu comme en basse densité de campagnol, et que l'on espérait que le piégeage arriverait à le maintenir. Des prospections avaient été organisées en ce sens par la LPO Auvergne avec la FREDON pour délimiter ce territoire considéré, *a priori*, en faible densité de campagnols.

Madame Birard ajoute qu'en début 2013, nous étions peut être déjà en phase de croissance de la population et non en basse densité. Elle rappelle également que les conditions climatiques ont été très favorables au Campagnol terrestre, notamment avec deux automnes très doux et deux hivers avec très peu de basses températures. Cela montre que la seule observation des monticules de terre et taupinières est un indice insuffisant pour évaluer la dynamique de population des campagnols et se situer sur la courbe d'évolution (cf. diapo 2).

Monsieur Munier, administrateur de la Fredon Auvergne, explique que la Fredon cherche des moyens à proposer à tout le monde. Il explique que la Fredon n'exclue pas le piégeage, mais qu'elle en voit les limites. Il développe le fait que la lutte contre la taupe à grande échelle serait intéressante pour lutter contre le campagnol. Il ajoute même que d'après son expérience personnelle, en Haute-Loire, il a observé que depuis que la strychnine a été interdite dans les années 99, 2000, il y a des invasions de campagnols terrestres. Il poursuit en expliquant que le terme d'éradication va disparaître du vocabulaire. Il interpelle alors sur le choix que l'on doit faire. Il explique qu'on lui dit que les agriculteurs vont devoir vivre avec le campagnol terrestre, et il enchaîne en affirmant que les agriculteurs ne sont pas là pour se faire dévaster. Il soutient qu'il faut mettre l'accent sur de la vraie recherche et que mettre de l'argent public sur cette expérimentation est bien, car cela permet d'en démontrer les limites. Enfin, il demande à la LPO d'être un des acteurs pour aider le monde agricole.

Madame Boursange répond que nous venons d'exposer les limites de l'expérimentation menée en 2013 et 2014, mais qu'il ne s'agit pas des limites du piégeage. Madame Birard ajoute qu'il n'y a pas d'absence de résultats, mais que les résultats ne sont pas encore satisfaisants. Madame Boursange prend en note qu'un des points à améliorer est le piégeage de la taupe. Enfin, elle maintient que c'est bien pour soutenir le monde agricole, notamment face à la problématique du campagnol terrestre, que la LPO Auvergne a fait le choix de s'investir depuis plus de 3 ans dans le montage et la mise en œuvre de ce Contrat Natura 2000 « limitation du campagnol terrestre ». Elle remercie également le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et les services de l'Etat pour le soutien de cette démarche.

Monsieur Munier, explique qu'il est convaincu que la bromadiolone n'est pas une solution, mais qu'il faut mettre des moyens financiers pour résoudre ce phénomène de manière efficace.

Monsieur Chambonnière, de la DDT, et Madame la sous-préfète recentrent le débat sur l'expérimentation du contrat Natura 2000 « limitation du campagnol terrestre ».

Madame Birard rappelle que l'expérimentation n'est pas utopique, qu'elle a été réfléchie et construite en mobilisant les résultats d'autres travaux (menés en Franche-Comté et PACA notamment mais aussi sur le plateau de Rochefort-Montagne) et programmes de recherches (dont certains auxquels le Parc a contribué) et qui ont été compilés, en grande partie, dans le livre « Le Campagnol terrestre : prévention et contrôle des populations » aux éditions Quae.

Il est rappelé que le principe de cette expérimentation est de lutter contre le campagnol terrestre sans faire appel aux luttes chimiques, y compris l'utilisation du PH3 contre la taupe. Il n'y a pas de cas connu de mortalité de prédateur du campagnol et de la taupe suite à l'ingestion de cadavre de ces espèces suite à l'utilisation du PH3. Cependant, le PH3, là où il est utilisé, tue au même titre que les mammifères, la faune du sol. De plus, le PH3 est également mortel pour l'homme, il est extrêmement dangereux pour les personnes qui l'utilisent et le stockent. Enfin, l'utilisation du PH3 sur le campagnol, qui n'est pas autorisé, est aussi consommateur de temps que l'utilisation de pièges Topcat.

Il est demandé s'il n'est pas possible de laisser les pièges plus longtemps sur les parcelles.

Madame Boursange répond que vu le coût très élevé des pièges Topcat il avait été choisi dans un premier temps de ne pas laisser les pièges la nuit dans les parcelles. Ceci afin de limiter les risques de vol et donc les risques d'arrêt de l'expérimentation par défaut de matériel.

En 2014, quelques pièges ont été laissés la nuit dans les parcelles non visibles depuis la route et difficile d'accès. Les résultats de prise par piège sont beaucoup plus faibles qu'en journée, ils sont environ divisés par trois.

Il est demandé combien de campagnol mange le renard. Plusieurs chiffres sont avancés, un chiffre bas pour un couple de renard, qui élève ses jeunes, est d'environ 5 000 campagnols par an.

Pour l'hermine le chiffre est de 800 campagnols par an. L'aberration de faire des battues au renard est soulignée par les agriculteurs. La réintroduction du renard est soulevée. Des rencontres ont eu lieu avec les présidents des sociétés de chasse locales par rapport à la chasse au renard. Une a accepté de ne plus chasser le renard, une a refusé, et deux autres ont sensibilisé leurs adhérents à la problématique du campagnol terrestre afin de proposer de limiter la chasse du renard.

La présence des prédateurs du campagnol est liée à la présence de haies, murets, bosquets (ils les utilisent pour se déplacer, pour se reproduire, pour se protéger...). C'est pourquoi les agriculteurs concernés par le contrat Natura 2000 sont régulièrement encouragés à planter des haies. Il est rappelé que, pour les agriculteurs, la plantation de haies est financée à hauteur de 80% par le Conseil général du Puy-de-Dôme.

Ces deux années d'expérimentation ont permis d'acquérir un certain nombre d'informations nécessaires pour le suivi et la lutte contre le campagnol terrestre : le meilleur type de piège, le nombre de piège optimal par équipe de deux piègeurs, l'intérêt de mettre en place du prêt de pièges,

la définition de la période de piégeage, la surface piégeable pour une équipe de deux piégeurs, le ratio prise de taupes/campagnols indicateur plus précoce de la présence du campagnol que l'observation des monticules de campagnols. Cela permet de faire progresser l'expérimentation si elle se poursuit et également d'améliorer la mise en place de la lutte contre le campagnol terrestre à plus grande échelle sans utiliser de produit chimique.

Perspectives :

Les améliorations à apporter à cette expérimentation sont :

- Mieux calibrer le nombre de piégeurs / surface du territoire
- Piéger dès l'ensilage
- Piéger la taupe systématiquement
- Améliorer le protocole (périodes...)
- Améliorer le suivi à l'intérieur et à proximité du contrat (parcelles témoins)
- Augmenter le prêt des pièges

Les différentes perspectives de cette expérimentation sont exposées, à savoir :

- Non reconduction du contrat Natura 2000 ?
- Arrêt temporaire du piégeage pendant la pullulation, retour du piégeage en fin 2015, début 2016 ou plus tard en fonction de la pullulation, pour 5 ans ?
- Poursuite de l'expérimentation en 2015 : concentration du piégeage sur les prairies des fauches à haute valeur ?

Monsieur Chambonnière confirme que tant que le PDR Auvergne ne sera pas validé, aucun nouveau contrat Natura 2000 ne pourra être engagé et qu'il est fort probable que cette validation n'intervienne pas avant la fin du premier semestre. Pour autant, il rappelle que ce contrat et cette expérimentation menée sur le territoire de la ZPS Pays des Couzes restent prioritaires pour les services de l'État.

En conséquence et pour qu'il n'y ait pas de période d'interruption dans les actions engagées en 2013 la DREAL serait prête à accompagner le piégeage sur l'année 2015 avec financement 100 % Etat (pas de cofinancement FEADER) avec cependant un engagement minimal (piégeage uniquement/ protocole affiné). Ensuite, un nouveau contrat pourra être construit pour la période 2016 à 2020.

Cette possibilité s'entend sous réserve que les exploitants soient favorables à la poursuite de cette expérimentation et que le PNRVA, qui portait ce contrat lors de 2 dernières années, souhaite également poursuivre son engagement.

Les montants disponibles pour les années à venir seront sensiblement équivalents, ce qui signifie qu'ils ne pourront pas financer une seconde équipe de piégeurs. Cependant d'autres pistes seront analysées, par exemple, la mobilisation complémentaire de chantiers d'insertion.

Après discussions, la majorité des agriculteurs s'accordent sur le fait que l'expérimentation, si elle n'a pour le moment pas porté les fruits espérés, n'est pas à remettre en cause et qu'il faut poursuivre le travail ensemble il donc est choisi de poursuivre la dynamique de l'expérimentation et de ne pas

risquer de perdre l'opportunité de son financement. Afin de définir s'il est plus pertinent de poursuivre le piégeage en 2015 ou d'attendre la fin de la pullulation, il est proposé de faire un état des lieux de l'infestation du campagnol terrestre sur le terrain et de contacter chaque exploitation afin de connaître leur volonté de poursuivre la démarche. Il est en effet indispensable de pouvoir continuer à travailler sur un territoire cohérent.

Une seconde réunion sera organisée au printemps à l'issue du terrain et des échanges individuels.